

CONSEIL COMMUNAL

Séance du

: 12 décembre 2022

Présidence

: Nicolas Menétrey

Effectif

: 40

Présents

: 32

Ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Approbation du PV du 3 octobre 2022
- 3. Communications du bureau
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Comptes rendus des délégués aux associations
- 6. Préavis municipal 18/2022 concernant le budget 2023 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)
- 7. Réponse de la Municipalité de Montilliez au postulat du 13 décembre 2021 intitulé « Pour le maintien d'une bonne entente entre cavaliers et habitants de nos villages » (rapporteur commission ad hoc Madame Pierrette Meige)
- 8. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

Concernant l'ordre du jour, Madame Pierrette Meige sera le rapporteur pour la commission ad hoc du point 7 à la place de Monsieur Cédric Barde.

1. Appel

32 membres sont présents. Madame Sandrine Picard ainsi que Messieurs Alain Dutoit, Patrick Jaton, Christian Manser, Dominique Sberna et Marc Suter sont excusés. Messieurs Jean-Claude Geinoz et Christophe Panchaud sont absents.

2. Approbation du PV du 3 octobre 2022

Monsieur Daniel Leuba apporte deux corrections orthographiques au point 8 à la page 25 : l'acronyme pour le plan énergie et climat pour la commune s'écrit « PECC » et non « PEC », et le CHF au 6ème paragraphe apparaît à double.

Monsieur Philippe Ethenoz rajoute une correction orthographique à la page 27 : l'entreprise « Courdesse » et non « Courdès ».

Monsieur David Aubert fait remarquer qu'au point 9, concernant l'arrêté d'imposition, p.26, les 72,5% correspondent au taux d'imposition et non au point d'impôt.

Après ces corrections, le PV est mis en votation pour sa validation. Il est accepté à l'unanimité. Monsieur Nicolas Menétrey en donne décharge à la secrétaire et la remercie de son travail.

3. Communications du bureau

Suite à la demande de Monsieur Fabrice Calame, un document créé par celui-ci et modifié par le bureau a été mis en ligne sur la plateforme SimplyDocs. Ce tableau a pour objectif de permettre de garder un suivi simple des objets portés au conseil. Il est proposé aux membres du conseil de donner un retour lors de l'année 2023 sur l'utilité de ce document.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 12 décembre 2022

Monsieur Fabrice Calame explique qu'il souhaiterait qu'un tracking raisonnable puisse être établi dans ce document afin d'avoir une vision globale et rapide sur le suivi des objets.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie les commissions ayant travaillé durant ce semestre de transmettre leurs heures de fonctionnement dans le but de clôturer le décompte.

Un apéritif offert par le Président sera servi à l'issue du conseil.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti présente l'appréciation générale de la situation établie par le canton ainsi que les scénarios en cas de pénurie d'électricité et de gaz. Les mesures sont envisagées par palier selon le degré de manque. Une des missions confiées aux communes est de définir un point de rencontre d'urgence (PRU), notamment pour accueillir la population résidente vulnérable dans un endroit accessible avec un maximum de commodités. Pour répondre à ce besoin, la Municipalité a choisi la grande salle de Poliez-le-Grand en raison des places de parc, des accès pour les véhicules d'urgence (ambulance) et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La Municipalité participer va à les une formation prévue sur En réponse à Monsieur Cédric Barde, Monsieur François Guizzetti explique qu'en cas de pénurie, il est prévu d'alimenter le PRU avec des génératrices, en cours d'acquisition. Le Municipal précise également que plusieurs actions en vue d'économiser l'énergie ont été mises en place dans la commune, notamment au niveau de l'éclairage public.

Une discussion s'ensuit au sujet de l'éclairage au centre de Sugnens qui ne fonctionne plus. Une investigation est en cours.

Monsieur Thierry Gay-Crosier revient sur les contrôles de vitesse à Sugnens. Après les sollicitations du conseil, une nouvelle étude de calcul a été établie courant septembre 2022 sur la route de Dommartin à Sugnens. Il rappelle qu'une étude similaire avait eu lieu en avril 2018. Les résultats de l'étude révèlent une légère augmentation du nombre de véhicules, mais aucune augmentation de vitesse. 85% des véhicules roulent à un maximum de 49km/h. Selon la direction générale de la mobilité des routes (DGMR), cela équivaut à une moyenne satisfaisante. Monsieur Thierry Gay-Crosier annonce que les tabelles sont à disposition au greffe.

Monsieur Lionel Panchaud donne des nouvelles concernant le dossier du PACom. Il annonce que 9 oppositions ont été déposées suite à la deuxième enquête publique terminée en novembre 2022. Les séances de conciliations sont prévues en janvier 2023. La Municipalité espère préparer les préavis municipaux avant la fin mars et les présenter au conseil communal du 24 avril 2023. En cas de modifications à apporter au plan actuel, le dossier devra repasser au canton avec une nouvelle mise à l'enquête, repoussant la suite des actions en fin d'année 2023. Monsieur Cédric Barde demande si les oppositions viennent de groupes ou de particuliers. Monsieur Lionel Panchaud répond que ce sont uniquement des particuliers dont les parcelles sont concernées.

Monsieur Lionel Panchaud présente l'avancée des travaux du bâtiment au chemin de la Lignée 1 à Sugnens. Les forages et les fouilles ont été terminés et les installations de la pompe à chaleur, des accumulateurs et des panneaux photovoltaïques sont en cours. Le changement des velux est prévu au printemps 2023.

Concernant la rénovation de l'auberge, Monsieur Lionel Panchaud explique que le cahier des charges pour le BAMO est en cours d'établissement. Le concours d'architecture pourra être mis en route après cette étape.

Monsieur Lionel Panchaud revient sur la transformation des bureaux de l'administration communale. La pose de la porte de la devanture devrait se faire prochainement. La fin des travaux est prévue pour le 10 janvier 2023 avec un ré-emménagement des bureaux les 12 et 13 janvier. Le porte-à-cabine devrait être retiré le 20 janvier. Une inauguration sera organisée au printemps 2023.

Monsieur Daniel Leuba revient sur la démarche participative qui a eu lieu autour du PECC. Des questionnaires avaient été mis à disposition des habitants de la commune pour étudier leur projection de celle-ci en 2050. Peu de retour ont été faits. Cependant, l'atelier participatif animé par Madame Nathalie Rizzotti de l'entreprise Strategos a eu du succès. Différentes pistes ont pu être relevées pour établir les objectifs 2023. Monsieur Daniel Leuba rappelle qu'un certain nombre de fiches à développer sont imposées par le canton, et qu'un autre nombre pourra être choisi d'après les besoins soulevés pour la commune. Il est prévu que les objectifs pour les années 2024, 2025 et 2026 soient posés en juillet 2023. La Municipalité réfléchit à un moyen pour pouvoir continuer

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 12 décembre 2022

à intégrer les personnes motivées au sein de la population dans ce processus. Il est possible qu'un deuxième atelier participatif soit proposé.

Monsieur Xavier Gaudard annonce que les travaux à la croisée du chemin des places à Poliez-le-Grand sont terminés. Le traçage et la signalisation ont été modifiés, ceci afin de sécuriser le passage des piétons, éviter que les véhicules ne coupent le croisement, et également éviter le parcage de véhicules sur le côté de la route.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie les différents intervenants.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Groupement forestier Menthue: Monsieur Fabrice Calame rapporte que le budget 2023 a été accepté. La commission de gestion a relevé une augmentation de l'entretien des chemins et s'est questionnée sur les mécanismes de limitation des dépenses. Le budget a été qualifié d' « équilibré » entre cantonal et communal.

AIEHJ: Monsieur Raphaël Mivelaz annonce que 3 préavis ont été acceptés: le budget 2023, le changement des couvercles et le financement du nouveau réservoir des Esserts sur la commune de Villars-Tiercelin.

AIAE: Monsieur Patrick Gaudard relève que le budget 2023 a été accepté, avec une légère augmentation des coûts dans le but de former un nouveau surveillant.

EFAJE: Madame Diane Weiss rapporte que de forts débats ont eu lieu autour du budget 2023, ceci en raison d'une volonté de diminuer les heures de travail hebdomadaire à 40h00. Le but de cette démarche était de s'aligner sur les autres structures afin de rendre les postes plus attractifs. À la suite de ces débats, Monsieur Olivier Simon, directeur général de l'association, a renoncé à diminuer les heures pour le personnel administratif. Le budget a alors été accepté.

ASET: Monsieur Nicolas Mermoud rapporte que le budget 2023 a été accepté.

Association intercommunale de la STEP d'Echallens STEP: Monsieur Nicolas Mermoud annonce que le budget 2023 a été accepté. Une discussion a été ouverte au sujet de l'augmentation des frais pour produits chimiques. L'acquisition d'une génératrice pour mesurer les besoins en électricité en cas de délestage est envisagée.

6. Préavis municipal 18/2022 concernant le budget 2023 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il expose l'évolution du budget sur les dernières années. Quelques points importants sont relevés: la reconduite du complément de budget pour le travail de l'administration communale, le PECC, la contribution supplémentaire de la commune dans le groupement forestier, ainsi que le changement du système de fermeture des bâtiments communaux (mise en place de clefs électroniques). Un système d'économie d'arrosage automatique est également envisagé afin d'économiser les heures des employés communaux.

Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz donne lecture du rapport de la commission de gestion et finances. La commission, à 4 membres sur 5, recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion au sein du conseil.

Monsieur Luc Bovard demande si le membre de la commission qui ne soutient pas le préavis de la Municipalité a un rapport de minorité à présenter. Monsieur Jean-Philippe Dupraz, étant le membre susmentionné, ne présente pas de rapport de minorité et rappelle que ce n'est pas une obligation.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun pour son intervention et met fin à la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci **est accepté à 30 voix pour et une voix contre.** Monsieur Nicolas Menétrey remercie l'ensemble des intervenants pour leur travail.

Monsieur Daniel Leuba remercie chacun et chacune, également la commission pour les points d'amélioration relevés. Il rappelle que la Municipalité est attentive à l'utilisation des données publiques. Il présente les investissements 2023 envisagés :

- -Réservoir de Naz
- -Travaux de la grande salle de Poliez-le-Grand

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 12 décembre 2022

- -Entretien du bâtiment de la Lignée 1 à Sugnens
- -Entretien du refuge
- -PACom
- -Réfection des places de jeux
- -Aménagement des parcs et promenades

7. Réponse de la Municipalité de Montilliez au postulat du 13 décembre 2021 intitulé « Pour le maintien d'une bonne entente entre cavaliers et habitants de nos villages » (rapporteur commission ad hoc Madame Pierre Meige)

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle le processus du postulat : la Municipalité présente son rapport, puis la commission présente le sien. Une discussion est prévue à l'issue des présentations, sans mise en votation. Le conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Thierry Gay-Crosier rappelle les grandes lignes de la réponse de la Municipalité au postulat sur les cavaliers. Les buts de 2023 sont de rencontrer les propriétaires des manèges, sensibiliser et proposer des solutions. Il lit les conclusions du rapport.

Madame Pierrette Meige lit le rapport de la commission ad hoc. La commission valide les dispositions prévues par la Municipalité telles que présentées.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun et chacune et ouvre la parole au sein de l'assemblée.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz remercie la Municipalité pour la démarche participative et pour le rapport explicite.

Monsieur Fabrice Ausoni demande si l'association du garde forestier serait intéressante dans les discussions. Il rappelle que le respect de l'entretien des chemins n'est pas uniquement l'affaire des cavaliers. Monsieur Nicolas Mermoud explique que ce débat a eu lieu au sein de la commission et qu'il a été important de statuer sur la réponse de la Municipalité et non sur cette question générale. Monsieur François Guizzetti rappelle que depuis 2012 un travail sur la cartographie des parcours équestres, validé par le service des forêts, est disponible dans l'ensemble des 5 communes du groupement forestier de la Menthue.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et remercie chacun et chacune. Le conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité.

8. Divers

Monsieur Thomas Tschudin rapporte des soucis d'électricité à la grande salle de Dommartin, avec certaines prises qui ne semblent pas alimentées. Monsieur Lionel Panchaud a d'ores et déjà pris note de cette problématique, et annonce que des travaux sont envisagés pour le printemps 2023.

Madame Diane Weiss questionne au sujet de la continuité du chemin des Blés, certaines signalisations méritant d'être remises à jour. Monsieur François Guizzetti explique que des travaux sont prévus pour refaire l'abri en 2023. Concernant le balisage, le mandat a été transmis à une nouvelle personne, mais que des questions de devis et de recherche de fonds freinent la réfection.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si les potelets cassés en haut du village de Dommartin vont être remplacés. Monsieur Xavier Gaudard explique que le déneigement dans ce lieu abîme régulièrement ces potelets. Le remplacement de ceux-ci avant l'hiver n'est donc pas prévu. Cela devrait se faire au printemps.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la séance à 21h23 et invite chacune et chacun à partager un verre en cette fin d'année. La prochaine séance du conseil se déroulera le 24 avril 2023 à la salle du conseil de Poliez-le-Grand.

SEIL COMMI

MONTILL

Le Président

Nicolas Menétrey

La Secrétaire

Laureen Pittet